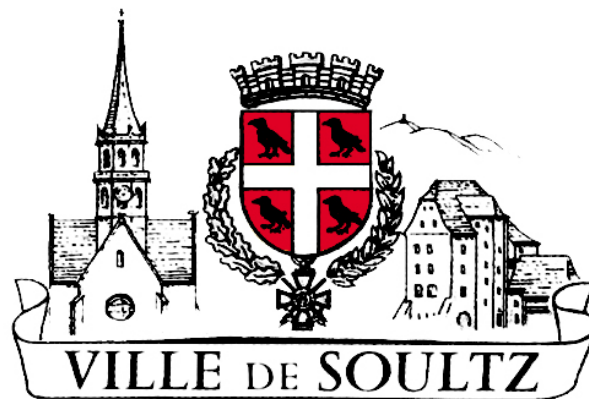




Guide de la Déclaration Préalable **LE RAVALEMENT DES FAÇADES**

Liste des pièces à fournir :

Formulaire

DP1- Plan de situation (téléchargeable sur le site : www.cadastre.gouv.fr)

DP6- Insertion graphique

DP7-DP8 – photographie de près et de loin

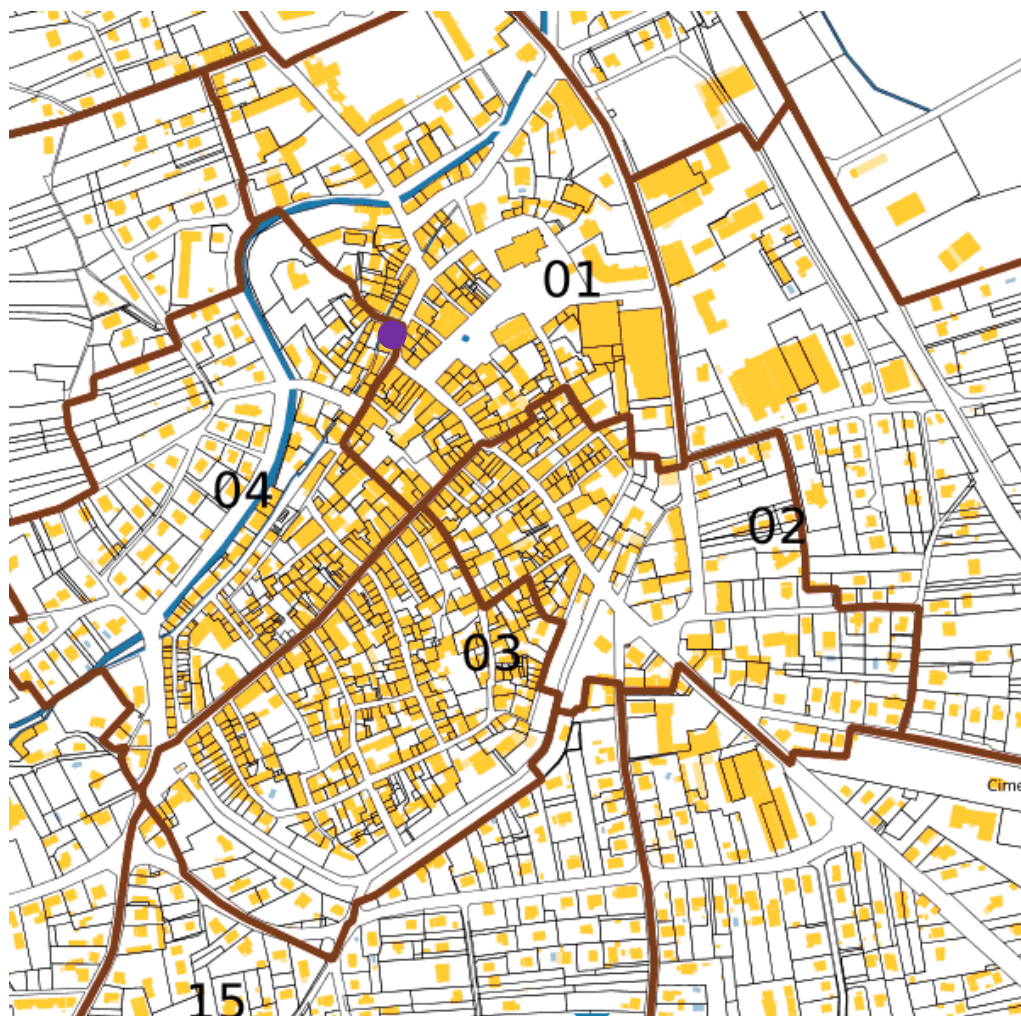
DP11 : **si votre terrain est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques (ABF)**, obligation de fournir une notice faisant apparaître les matériaux et teintes utilisés et les modalités d'exécution des travaux

FORMULAIRE CERFA

- Ne pas oublier de compléter la partie 4.1 en précisant le coloris et/ou la référence de la ou des teintes choisies

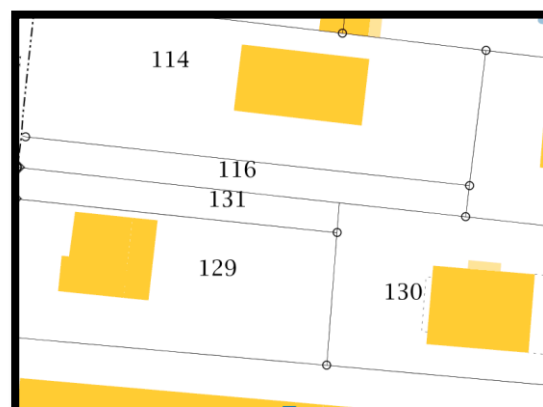
DP1 : PLAN DE SITUATION

- Avec la localisation de votre parcelle (symbole ou délimitée par une couleur)



Contre-exemple :

- Impossibilité de situer le terrain dans la commune
- Absence d'indication du Nord
- Absence de report des angles de prises de vue des photos.



DP6 : INSERTION GRAPHIQUE (photo non contractuelle)



Exemple nuancier



Eviter les teintes
neutres et modernes.

Les couleurs
autorisées sont
**traditionnelles et
chaleureuses.**

Les couleurs suivantes
sont interdites : **blanc
pur, gris, noir et les
teintes trop vives.**

*Si le montage photographique est compliqué, un extrait de (des) la couleur(s) utilisée(s) en précisant le nuancier et la référence est suffisant.

DP7 : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (avant travaux)



DP8 : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (avant travaux)

